

<b>SGS</b>	<b>Services industriels</b> <b>SGS Services statutaires Belgique</b>	Référence : TEC PDM-216 Page : 1 ou 9 Annexes : 0
	SGS SSB/ Technique	Relations SGS - clients & pratiques dans le cadre des interventions selon K.B.11/07/2016 – Directive 2014/68/UE et Arrêté Royal 12/08/2008 – Directive 2006/42/CE

## 1 OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Établir les exigences et les relations entre SGS SSB et le client (fabricant d'équipements sous pression, de machines au sens large), ainsi que les demandes d'inspection formelles et les accords contractuels. Clarifier et rendre transparents les droits et obligations de SGS SSB et du client dans le cadre des interventions pour l'inspection des équipements sous pression conformément à l'arrêté royal du 11/07/2016 (PED) 2014/68/UE) et l'arrêté royal de la directive machines du 12/08/2008 (MD 2006/42/CE)

## 2 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

AR 11/07/2016	Arrêté royal du 11/07/2016 portant application de la directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 29 mai 1997 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux équipements sous pression
PED 2014/68/UE	Directive européenne no. 2014/68/UE sur les équipements sous pression
AR12/08/2008	Arrêté royal du 12/08/2008 portant application de la directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 17 mai 2006 relative aux machines
MD 2006/42/CE	Directive économique européenne n° 2006/42/CE relative aux machines
CLPD216a, éd. 01	Demande d'inspection PED/KB
CLMD 216, éd. 01	Demande d'inspection MD/AR
Procédure ADM460	Procédure de devis
Procédure CP02.01	Appel

### Portée:

Ascenseurs de personnes / Personenliften	Eindcontrole - Contrôle final	Annex V, 2014/33/EU Lifts
Élévateurs à plate-formes mobile / Hoogwerker	EG Type onderzoek	Bijlage IX, Machine richtlijn 2006/42/EG KB 12/08/2008 : EN 290

<b>SGS</b>	<b>Services industriels SGS Services statutaires Belgique</b>	Référence : TEC PDM-216 Page : 2 ou 9 Annexes : 0
<b>SGS SSB/ Technique</b>	<b>Relations SGS - clients &amp; pratiques dans le cadre des interventions selon K.B.11/07/2016 – Directive 2014/68/UE et Arrêté Royal 12/08/2008 – Directive 2006/42/CE</b>	

Equipements sous pression / <i>Drukapparatuur</i>	Contrôle interne de la fabrication et contrôles supervisés de l'équipement sous pression à des intervalles aléatoires / <i>Interne productiecontrole plus drukapparatuurcontroles onder toezicht met willekeurige tussenpozen</i>	Annex III Module A2	TEC PD 200 Module A2
	Examen UE de type, type de fabrication / <i>EU-typeonderzoek, productietype</i>	Annex III Module B (Production type)	TEC PD 200 Module B productie type
	Examen UE de type, type de fabrication / <i>EU-typeonderzoek, productietype</i>	Annex III Module B (Design type)	TEC PD 200 Module B design type
	Conformité au type sur la base du contrôle interne de la fabrication et contrôles supervisés de l'équipement sous pression à des intervalles aléatoires / <i>Conformiteit met het type op basis van interne productiecontrole plus drukapparatuurcontroles onder toezicht met willekeurige tussenpozen</i>	Annex III Module C2	TEC PD 200 Module C2
	Conformité au type sur la base de la vérification de l'équipement sous pression / <i>Conformiteit met het type op basis van keuring van de drukapparatuur</i>	Annex III Module F	TEC PD 200 Module F
	Conformité sur la base de la vérification à l'unité / <i>Conformiteit op basis van eenheidskeuring</i>	Annex III Module G	TEC PD 200 Module G

### 3 QUALIFICATION DU PERSONNEL

La personne responsable du suivi du dossier et des contrôles est qualifiée selon un système qualité interne

### 4 MATÉRIEL REQUIS

Non

### 5 PRÉCAUTIONS

Non

### 6 MÉTHODE DE TRAVAIL

#### 6.1. Définitions

Client

Constructeur/fabricant de l'équipement sous pression décrit dans la PED 2014/68/UE ou l'arrêté royal 17/06/17 relatif aux équipements sous pression ou aux machines et produits connexes décrits conformément au décret royal

	<b>Services industriels</b> <b>SGS Services statutaires Belgique</b>	Référence : TEC PDM-216 Page : 3 ou 9 Annexes : 0
	<b>SGS SSB/ Technique</b>	<b>Relations SGS - clients &amp; pratiques dans le cadre des interventions selon K.B.11/07/2016 – Directive 2014/68/UE et Arrêté Royal 12/08/2008 – Directive 2006/42/CE</b>

12/08/2008 ou MD 2006/42/CE

SGS SSB	SGS SSB, agissant en qualité de NoBo dans le cadre de PED, MD
Nobo	Notified Body = organisme notifié, notifié à la Commission des Communautés européennes pour l'application de certaines procédures d'évaluation de la conformité
Équipements sous pression/ équipements sous pression	récipients sous pression, tuyauterie, accessoires de sécurité et raccords sous pression Le cas échéant, l'équipement sous pression doit également comporter des éléments fixés aux parties sous pression, tels que des brides, des tubules, des accouplements, des yeux de levage, etc.
Machines	Machines pour le transport de voyageurs et de marchandises d'une hauteur supérieure à 3 m, équipements interchangeables pour le transport de voyageurs (transporteurs)
TDIR	Directeur technique de SGS SSB
PED/KB	Exigences de la directive sur les équipements sous pression (PED) et règlements de la PED 2014/68/UE et l'arrêté royal du 11/07/16
MD/ KB	Exigences et réglementations de la directive Machines (MD) de la MD 2006/42/CE et l'arrêté royal du 12/08/2008

## 6.2. Généralités

6.2.1. Lors d'un premier contact avec le client (fabricant) ou le client potentiel, il est informé de cette procédure. À cette fin, les documents suivants sont mis à sa disposition :

- formulaire CLPD216a ou CLMD 216 : « demande de contrôle »
- copy de cette procédure

6.0.1. Confidentialité : SGS SSB assure la confidentialité à tous les niveaux au sein du groupe SGS. En outre, aucune information relative aux clients ne sera divulguée à des tiers.

6.0.2. Obligations du client :

Le client (fabricant) doit se conformer à ce qui suit en ce qui concerne le PED:

- le client (fabricant) désignera une personne responsable qui sera le point de contact SGS SSB dans le cadre des activités PED
- il remplira le formulaire CLPD216a « demande d'inspection » et le transmettra dûment signé à SGS SSB
- il mettra à la disposition de SGS SSB, à des fins d'inspection, tous les documents et informations relatifs à la fabrication et à l'inspection de l'équipement sous pression, tels que :
  - dessins, calculs
  - la documentation du système qualité
  - les dossiers de qualité mentionnés dans la partie du système de qualité

	<b>Services industriels</b> <b>SGS Services statutaires Belgique</b>	Référence : TEC PDM-216 Page : 4 ou 9 Annexes : 0
	<b>SGS SSB/ Technique</b>	<b>Relations SGS - clients &amp; pratiques dans le cadre des interventions selon K.B.11/07/2016 – Directive 2014/68/UE et Arrêté Royal 12/08/2008 – Directive 2006/42/CE</b>

consacrée à la conception, tels que les résultats d'analyses, de calculs, d'essais, etc.;

- les dossiers de qualité mentionnés dans la partie du système de qualité consacrée à la fabrication, tels que les rapports d'inspection, les données d'essai, les données d'étalonnage, les rapports sur les qualifications du personnel concerné, etc.
- Il donne accès à tous les emplacements utilisés pour la réalisation des équipements sous pression, entrepôts et autres lieux pertinents nécessaires pour assurer la conformité selon le(s) module(s) d'évaluation choisi(s). Cet accès peut couvrir les visites d'inspection ou de suivi planifiées ou imprévues et les installations de conception, de fabrication, d'inspection, d'essai et de stockage.
- il garantira le même accès pour les visites d'inspection ou de suivi planifiées ou non planifiées à son (ses) sous-traitant(s) qui effectuent des travaux sur l'équipement sous pression
- il ne fera pas une demande similaire à un autre NoBo en raison du marquage CE du même équipement sous pression. Il le déclarera par écrit dans le formulaire de demande.
- il conservera une copie de sa déclaration de conformité, et les documents tels qu'indiqués dans PED / KB par procédure d'évaluation de la conformité, pendant 10 ans après la fabrication du dernier équipement sous pression.

Le client (fabricant) doit se conformer à ce qui suit en ce qui concerne MD:

- le client (fabricant) désignera une personne responsable qui sera le point de contact SGS SSB dans le cadre des activités de DM
- il remplira le formulaire CLMD 216 « demande d'inspection » et l'enverra dûment signé à SGS SSB
- il mettra à la disposition de SGS SSB, à des fins d'inspection, tous les documents et informations relatifs à la fabrication, à l'assemblage, à l'utilisation et à l'inspection de la machine ou des équipements connexes, tels que :

Dossier technique/ Documents techniques pertinents :

- Dessins, calculs, circuits de contrôle, ...
- Documentation du système d'évaluation des risques et procédure suivie, y compris les données suivantes
  - Liste des exigences essentielles en matière de santé/exigences de sécurité applicables à la machine
  - Description des mesures de protection pour éliminer les dangers
  - Rapports techniques contenant les résultats des essais effectués par le fabricant ou un autre organisme au nom du fabricant, données d'étalonnage, rapports sur la qualification du personnel

Manuelle:

Déclaration CE II A :

- Le client (fabricant) doit établir cette déclaration et, le cas échéant, fournir les copies des déclarations CE des produits intégrés.

CE II B Déclaration de constitution :

- Le client (fabricant) doit établir cette déclaration et, le cas échéant, fournir les copies des déclarations d'incorporation des produits intégrés

	<p align="center"><b>Services industriels</b> <b>SGS Services statutaires Belgique</b></p>	Référence : TEC PDM-216 Page : 5 ou 9 Annexes : 0
<b>SGS SSB/ Technique</b>	Relations SGS - clients & pratiques dans le cadre des interventions selon K.B.11/07/2016 – Directive 2014/68/UE et Arrêté Royal 12/08/2008 – Directive 2006/42/CE	

- Le client (fabricant) met une copie du type à la disposition de l'organisme notifié (NoBo)! L'organisme notifié peut demander d'autres spécimens du même type s'il le souhaite!
- L'organisme notifié (Nobo) détermine, avec le demandeur, où le type sera contrôlé et où les examens, mesures et essais nécessaires seront effectués.
- il ne fera pas une demande similaire auprès d'un autre NoBo (organisme notifié) concernant le marquage CE de la même machine ou d'un équipement connexe. Il le déclarera par écrit dans le formulaire de demande.
- il conservera une copie de sa déclaration de conformité, et des documents mentionnés dans MD / AR par procédure d'évaluation de la conformité, pendant 10 ans après la fabrication de la machine
- Il devra conserver le certificat CE de type délivré par l'organisme notifié, le dossier technique et tous les autres documents pertinents pendant 15 ans pour le type (machine)
- Le client (fabricant) cesse immédiatement la mise sur le marché de la machine concernée si la validité de l'attestation d'examen CE de type n'est pas prolongée par l'organisme notifié.
- Le client (fabricant) accepte que la correspondance et les dossiers d'examen CE de type soient rédigés dans la ou les langues communautaires officielles de l'État membre dans lequel l'organisme notifié est établi. (MD seulement)

6.0.3. Demande d'évaluation et de certification de PED ou de MD :  
SGS SSB enverra un devis qui décrira au moins le domaine d'application et les coûts pertinents. Voir la procédure ADM460.

6.0.4. Certification et marquage CE

- si SGS SSB n'est pas convaincu ou convaincu que toutes les exigences de certification du PED/AR ou du MD/AR ont été respectées, SGS SSB en informera le client et l'informerá de tout aspect qui n'a pas été respecté.
- Le client prendra les mesures nécessaires pour améliorer et corriger les aspects non conformes. SGS SSB, avec l'augmentation des coûts d'intervention aux frais du client, effectuera les interventions supplémentaires nécessaires jusqu'à ce qu'il soit déterminé que toutes les exigences de certification sont remplies
- lorsque SGS SSB est convaincu que toutes les exigences de certification ont été satisfaites, elle en informe le client et délivre le(s) certificat(s) PED ou MD nécessaire(s). Ces certificats restent la propriété de SGS SSB et ne peuvent être utilisés que de la manière indiquée dans le PED/AR ou le MD/AR.
- Les certificats de PED demeurent valides pendant une période indiquée dans la PED, à moins que les visites de suivi n'entraînent une suspension ou une annulation.
- Les certificats MD (EC Type Examination) selon MD sont de 5 ans !
- dès réception du certificat PED ou MD, le client peut apposer le marquage CE ainsi que le numéro d'identification SGS SSB en tant que NoBo dans le cadre de la PED ou du DM. Pour l'évaluation de la conformité selon les modules F et G, SGS SSB sera responsable de l'apposition de leur numéro d'identification. Le client (fabricant) peut également établir une déclaration CE de conformité en fonction des annexes du

	<p align="center"><b>Services industriels</b> <b>SGS Services statutaires Belgique</b></p>	Référence : TEC PDM-216 Page : 6 ou 9 Annexes : 0
<b>SGS SSB/ Technique</b>	Relations SGS - clients & pratiques dans le cadre des interventions selon K.B.11/07/2016 – Directive 2014/68/UE et Arrêté Royal 12/08/2008 – Directive 2006/42/CE	

PED/AR ou du MD/AR

#### 6.0.5. Le suivi PED ou MD

- le client (fabricant) doit s'assurer de la conformité aux exigences du PED/AR ou du MD/AR afin de pouvoir marquer CE son équipement sous pression et établir la déclaration de conformité nécessaire. SGS SSB enquêtera sur toute utilisation abusive ou plainte concernant une utilisation abusive des marquages CE qui ont leur numéro d'identification, et prendra les mesures nécessaires comme décrit dans le PED/AR ou MD/AR si nécessaire.
- Le client (fabricant) porte la responsabilité permanente de s'assurer que la machine en question est conforme à l'état de la technique pertinent ! (MD seulement)
- Le client est tenu d'informer SGS SSB de la réception de toutes les plaintes des clients et de tous les incidents liés à la sécurité formulés par les clients ou les autorités gouvernementales autorisées.

#### 6.0.6. Renouvellement et prolongation des certificats

- si le client souhaite renouveler son certificat, à la fin de sa période de certification, il doit soumettre une nouvelle demande à SGS SSB. Le client sera informé de ces formalités de renouvellement. Cela se produit normalement lors de la dernière visite de suivi de la période certifiée. Cependant, la responsabilité d'être temporairement recertifié incombe au client. (PED seulement)
- si le client souhaite prolonger son certificat, il doit également envoyer un formulaire de demande à SGS SSB ici.
- à la suite d'un renouvellement réussi, SGS SSB informera le client des nouvelles procédures de surveillance.
- Le fabricant (client) de la machine en question doit demander à l'organisme notifié d'évaluer la validité de l'attestation d'examen CE de type tous les 5 ans. (MD seulement)

#### 6.0.7. Modifications

- le client doit informer SGS SSB par écrit de toute modification prévue du système qualité, des procédures de fabrication et/ou de la conception de l'équipement sous pression susceptible d'affecter les exigences de la PED/AR. SGS SSB examinera et évaluera les changements. Une visite de suivi supplémentaire est prévue si nécessaire. Le manque d'informations de la part du client concernant les modifications peut entraîner la suspension du certificat. (PED seulement)
- Le client (fabricant) doit informer SGS SSB de tout changement susceptible d'affecter la validité de la déclaration CE de type en ce qui concerne le type de machine MD/AR mis sur le marché ! L'organisme notifié examine si les modifications peuvent affecter l'attestation d'examen CE de type et décide de la retirer ou non !

#### 6.0.8. Publicité par le client

- le client (fabricant) peut indiquer dans des publicités et des publications que son

	<p align="center"><b>Services industriels</b> <b>SGS Services statutaires Belgique</b></p>	Référence : TEC PDM-216 Page : 7 ou 9 Annexes : 0
<b>SGS SSB/ Technique</b>	Relations SGS - clients & pratiques dans le cadre des interventions selon K.B.11/07/2016 – Directive 2014/68/UE et Arrêté Royal 12/08/2008 – Directive 2006/42/CE	

équipement sous pression porte le marquage CE. Toutefois, le client ne peut apposer le marquage CE sur son équipement sous pression que s'il est certifié conformément à l'un des modules d'évaluation de la conformité de la PED/AR. (PED seulement)

- le client (fabricant) peut indiquer dans des publicités et des publications que ses machines ou dispositifs connexes portent le marquage CE. Toutefois, le client ne peut apposer le marquage CE sur ses machines et autres personnes que s'il est certifié conformément à l'une des exigences essentielles de sécurité et de santé du MD/AR. (MD seulement)
- Le client (fabricant) doit en tout cas veiller à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre les équipements sous pression certifiés et non certifiés dans ses documents publicitaires et publicitaires. En aucun cas, le client ne peut compter sur SGS SSB pour les idées fausses de tiers lorsque l'impression a été créée que les équipements sous pression qui ne sont pas marqués CE sont certifiés.
- Le client (fabricant) doit en tout cas s'assurer qu'il n'y a pas de confusion entre les machines certifiées et non certifiées dans ses publicitaires. En aucun cas, le client ne peut compter sur SGS SSB pour les idées fausses de tiers lorsque l'impression a été créée que les machines qui ne sont pas marquées CE sont certifiées.

#### 6.0.9. Utilisation abusive du certificat et du marquage CE

- SGS SSB prendra les mesures nécessaires, aux frais du client, en cas de référence incorrecte ou d'utilisation trompeuse des certificats trouvés dans les publicités, catalogues, etc. Ces actions peuvent entraîner la suspension ou le retrait du certificat, les actions en justice nécessaires ou la publication de l'infraction.

#### 6.0.10. Suspension du certificat ou de la déclaration CE de type

- un certificat peut être suspendu par SGS SSB pour une période déterminée dans les cas suivants :
  - si une mesure corrective n'est pas suffisamment exécutée dans le délai prévu ou autorisé
  - si l'abus n'est pas corrigé par les retraits nécessaires, les retraits ou les mesures correctives nécessaires
  - en cas de violation de la proposition de certification, d'application des réglementations PED/AR ou MD/AR et/ou des conditions de certification
  - si l'équipement sous pression a été mis sur le marché d'une manière dangereuse ou non conforme (PED uniquement)
  - en cas de modification inopinée de l'équipement sous pression ou de la machine certifiée
  - en cas de changement significatif dans la propriété du client. (PED seulement)
- le client ne s'identifiera pas comme étant certifié et n'appose pas de marquage CE relatif au certificat suspendu ou à la déclaration CE de type suspendue (PED/MD)
- SGS SSB informera le client par écrit de tout certificat suspendu indiquant clairement la raison de la suspension et la période de suspension proposée.
- SGS SSB effectuera, après la période de suspension ou à la demande antérieure du client, une nouvelle enquête, des inspections et les tests nécessaires pour déterminer si le certificat peut être rétabli.

	<b>Services industriels</b> <b>SGS Services statutaires Belgique</b>	Référence : TEC PDM-216 Page : 8 ou 9 Annexes : 0
	<b>SGS SSB/ Technique</b>	Relations SGS - clients & pratiques dans le cadre des interventions selon K.B.11/07/2016 – Directive 2014/68/UE et Arrêté Royal 12/08/2008 – Directive 2006/42/CE

- tous les frais encourus par SGS SSB dans le cadre de la suspension et de la réinstallation du certificat seront à la charge du client.

#### 6.0.11. Révocation du certificat

- SGS SSB a le droit de retirer les certificats, après information écrite au client (fabricant), si une ou plusieurs des exigences suivantes ne sont pas remplies :
  - si l'équipement sous pression a été mis sur le marché d'une manière dangereuse ou non conforme et si la ou les exigences PED / KB ne sont pas respectées (DP uniquement)
  - si les exigences ne sont pas remplies après la période de suspension
  - le client résilie son/ses contrat(s) avec SGS SSB
  - le client fait faillite
  - Si la machine n'a pas été mise sur le marché conformément aux exigences essentielles de santé et de sécurité du MD/AR (MD uniquement)
- SGS SSB ne remboursera pas les sommes ou frais prépayés aux taux convenus en cas de révocation du certificat.
- les certificats retirés seront communiqués aux organismes compétents (États membres et NoBo's) par le TDIR.
- Le client a le droit de faire appel. Cette question sera traitée conformément à la procédure CP02.01.

#### 6.0.12. Annulation ou annulation du certificat

- un certificat sera annulé si le client confirme par écrit à SGS SSB que :
  - ne souhaite pas renouveler son certificat
  - que l'équipement sous pression en question n'est plus créé
  - que la machine (type spécifique) n'est plus produite
- le client a le droit d'informer SGS SSB qu'il revient sur sa décision
- SGS SSB ne remboursera aucune somme prépayée ou frais sur les tarifs convenus en cas d'annulation du certificat.
- les certificats annulés seront communiqués aux autorités compétentes (États membres et NoBo) par le TDIR.

#### 6.0.13. Reconnaissance de l'accréditation

- SGS SSB reconnaîtra généralement les accréditations, les enregistrements et les enregistrements d'autres organismes à condition que cette reconnaissance ne compromette pas ou ne compromette pas l'intégrité du système de gestion de la qualité ou de l'équipement sous pression tel que requis dans les modules d'évaluation de la conformité.
- Les autres NoBo peuvent obtenir toutes les informations utiles sur; (PED/AR)
  - les attestations d'examen CE de la conception délivrées et leurs compléments,
  - les attestations d'examen CE de la conception retirées et les compléments y afférents
- Les autres Nobo's peuvent obtenir les informations essentielles sur demande sur : (MD/AR)



	<b>Services industriels</b> <b>SGS Services statutaires Belgique</b>	Référence : TEC PDM-216 Page : 9 ou 9 Annexes : 0
	<b>SGS SSB/ Technique</b>	Relations SGS - clients & pratiques dans le cadre des interventions selon K.B.11/07/2016 – Directive 2014/68/UE et Arrêté Royal 12/08/2008 – Directive 2006/42/CE

- les certificats CE de type délivrés par les machines

#### 6.0.14. Remèdes

- le client a toujours le droit de faire appel auprès de SGS SSB contre les décisions de ne pas délivrer, suspendre ou révoquer un certificat pour quelque raison que ce soit.
- ce recours doit être fait par écrit auprès du DIR et dans les 7 jours ouvrables suivant la réception de la notification par SGS SSB de non-délivrance, de suspension ou de retrait du certificat.
- Le client doit justifier sa profession avec des faits et des données pertinents qui doivent être pris en compte lors du traitement du recours.
- Si l'appel est accueilli et que la décision intentionnelle de retenir, suspendre ou révoquer un certificat est réexaminée, le client n'a pas droit à une indemnisation pour les coûts ou les pertes encourus en raison de la retenue, de la suspension ou de la révocation du certificat.
- Le client peut toujours signaler qu'il revient sur sa décision

#### 6.0.15. Plaintes

- si le client a des plaintes concernant les activités menées par SGS SSB et/ou le comportement de l'un des membres du personnel de SGS SSB, il doit le signaler par écrit au TDIR
- dans le cas où la plainte concerne le TDIR, la plainte doit être adressée au Directeur Général de SGS en Belgique.
- SGS SSB doit analyser la réclamation dans un délai de 7 jours ouvrables et répondre au client dans un délai de 14 jours ouvrables.
- 

## **7. RAPPORTS**

Aucun

## **8. INSCRIPTION**

CLPD216a : « demande d'inspection »